

Comment fonctionne le décompte des congés en jours ouvrables ?

Lors de la mise en place d'un décompte en jours ouvrables, le décompte doit commencer au premier jour qui aurait dû être travaillé jusqu'à la veille de la reprise. (Hors dimanche)

Les jours ouvrables s'étendent du lundi au samedi.

Exemple d'un salarié à temps plein :

- Il dépose un congé du lundi au jeudi : 4 jours seront décomptés.
- Il dépose un congé du lundi au vendredi : 6 jours seront décomptés (Du lundi au samedi)
- Il dépose uniquement le vendredi : 2 jours seront décomptés (Le vendredi et le samedi)

Le détail du paramétrage est repris dans [cette page](#).

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/module_conges:conges_questions_diverses:decompte_des_conges_jours_ouvrables

Last update: **2025/02/25 09:13**

